

police dont ils étaient investis leur valant d'octroyer la permission de danser, c'est en 1783 seulement qu'ils accordent la salle de l'Hotel-de-ville pour donner des bals le dimanche et le mardi-gras, ainsi que le dimanche suivant. Ceci indique déjà, à notre sens, qu'auparavant le carnaval de Binche n'avait pas le caractère officiel qu'aurait dû revêtir une commémoration des fêtes princières. Quoi qu'il en soit, si l'origine des Gilles pouvait être reculée jusqu'au XVI^e siècle, comment expliquer le silence des documents administratifs pendant une si longue période ?

Il n'est rien au reste dans les archives qui signale une commémoration des festivités brillantes et célèbres que Marie de Hongrie organisa en sa ville en l'honneur de Charles V et du futur Philippe II. Ces festivités sont de 1549. La ville, nous l'avons dit, possède ses archives depuis 1554. L'absence de tout détail sur les Gilles depuis

cette époque est un fait. Or les Binchois, dont on connaît assez le caractère jovial, ne se faisaient pas faute, même dans les relations administratives, d'introduire des plaisanteries. Ainsi à la réunion des Jurés du 20 juin 1619 « Nicolas Lescallier, alias » le sot, at requis pour sa vieillesse de luy » volloir pourvéoir d'ung cheval quy ne » mange avaine pour la procession : i » cheval d'osier ». Il est fait droit à sa demande et ce cheval d'osier, réparé aux frais de la ville, marchait encore en 1783.

En l'absence de documents positifs sur l'origine du « Gille » M. MATTHIEU, examinant le costume traditionnel, relève comme particularité notable la reproduction de lions. Or, parmi les airs chantés le Mardi-Gras par les Gilles, il s'en trouve un où le Lion Belgique est cité au refrain. Ces paroles accusent indubitablement — et M. VAN DUYSE le confirme ci-dessus — la période de la Révolution brabançonne. M. MATTHIEU estime que les lions du costume datent de la même époque. Il convient cependant de ne pas oublier (1) que Binche porte dans ses



(1) L'observation est de M. J.-Th. DE RAADT dans son compte-rendu de l'opuscule de M. MATTHIEU publié par le journal le *Patriote*, et reproduit dans l'*Education populaire* de Charleroi, n° du 14 septembre 1899.

armes un lion de sable sur champ d'argent, et qu'en outre l'écu du Hainaut montre dans son écartelure les lions de Flandre et de Hollande (1). Pour le surplus, la forme du chapeau et celle du masque sont tout-à-fait modernes et datent d'une quarantaine d'années : ce renseignement émane du bourgmestre actuel de la ville et il est confirmé par un centenaire de la localité.

« D'après ces particularités, termine l'auteur, j'estime que l'origine des Gilles est relativement moderne, et pourrait dater de la Révolution brabançonne. A cette époque, la capitale du Hainaut vit s'organiser une musique turque. A Binche, où résidait Carpentier, doyen du chapitre de Saint-Ursmer et l'un des chefs de l'opposition contre les mesures de Joseph II aux Etats de Hainaut, la population n'aura rien trouvé de plus original pour marquer ses sympathies pour l'ancienne Constitution et sa réprobation contre les innovations de Joseph II que de prendre au carnaval un déguisement orné du lion belge. Un musicien binchois aura composé un air entraînant et un pas de danse spécial. Le spectacle aura charmé la population et on se sera plu à établir des règles traditionnelles pour le continuer avec un succès toujours de plus en plus grand. Quant à l'appellation de Gilles, ne pourrait-on pas conjecturer avec quelque vraisemblance qu'elle rappelle le prénom du compositeur de l'air carnavalesque ? »

Bien que la thèse de M. MATTHIEU, ainsi établie, parût sérieusement fondée, M. VAN DEN CORPUT est revenu sur ses précédentes observations, et en combattant les arguments de son contradicteur il a maintenu sa thèse en la renforçant de conjectures nouvelles (2).

Quant au nom des Gilles, M. VAN DEN CORPUT suppose qu'il vient du surnom de « Gil » par lequel on aurait désigné les hidalgos dans les provinces wallonnes, mais il ne donne pas d'exemples de l'emploi de ce nom en Hainaut dans ce sens. A quoi M. MATTHIEU riposte que le nom de Gilles est un surnom en Wallonie même, et qu'il est, au reste, le nom d'un personnage de l'ancienne comédie. On peut ajouter ici que le prénom de Gilles a pu prendre à Binche un sens plaisant, puisque ailleurs on constate pour d'autres prénoms des déviations analogues, portées au point que des prénoms autrefois hautement prisés sont aujourd'hui devenus noms communs et constituent même, ainsi employés, sans ajoute, de véritables injures.

(1) Voir le dessin ci-contre, qui est traité d'après les affiches communales officielles des fêtes carnavalesques de Binche.

(2) Le détail de cette discussion a paru dans l'*Education populaire* de Charleroi, et les articles ont été tirés à part. Voir ci-dessus p. 93 note

A Liège, appeler une femme *Djâhienne* (Jacqueline) c'est l'injurier (3). Dans certains villages de Hesbaye, les jeunes filles parlent de « un beau Joseph », de « votre Joseph », « des Joseph », pour désigner les *jeunes gens* ou tel ou tel jeune homme. Et le prénom Pierrot, qui fut à l'origine un diminutif amical et même tendre, n'est-il pas devenu le nom d'un masque, après avoir été un type de niais assez ridicule, et malgré la réaction littéraire qui tenta de relever le Pierrot de la foire? Mais voici qui est mieux : Gille lui-même, écrit à l'auteur un historien montois, est à Mons un nom commun ; « un laid Gille » est un homme dont les procédés sont rudes et méchants ; « un drôle de Gille » est un personnage original, et le surnom de « Gille » est toujours pris en mauvaise part...

L'accoutrement du « Gille », qui constitue la meilleure part de son originalité, n'est aux yeux de M. VAN DEN CORPUT qu'un souvenir complexe de l'époque espagnole. M. MATTHIEU décrit ce costume de la manière suivante : « Il est de grosse toile grise, parsemé de lions et de fleurs. Le pantalon est galonné, sur les côtés, aux couleurs tricolores. L'habit est, aux manches et aux pieds, bordé de soie et de belles dentelles. Les bosses sont, devant et derrière, toutes rondes et recouvertes d'un collet. Aux reins est fortement serrée une large ceinture surchargée de grelots et de sonnettes ; sur la poitrine pend aussi un grelot plus gros. Les sabots sont très gros et recouverts de peau. Le chapeau est orné de superbes plumes en forme de panache. Le Gille porte un balai et un panier d'oranges qu'il lance contre les curieux et contre les maisons. »

Eh bien, suivant M. VAN DEN CORPUT, les plumes (blanches) du chapeau rappellent les hauts panaches (de couleur) qui ornaient le casque des gentilshommes jouant à Binche en 1549 ; les sabots sont un souvenir des solerets du XVI^e siècle ; le bâton correspond à la lance des joutes ; la collerette de soie rappelle le colletin de la Renaissance, et les bosses ne sont autres qu'un reste du plastron bombé et de la dossière des armures. Bref, le « Gille » carnavalesque est le successeur direct des chevaliers de Marie de Hongrie, et M. VAN DEN CORPUT tient à en faire les dignes fils de ces fiers hidalgos, au point qu'il reproche amèrement à M. MATTHIEU son insistance à représenter le Gille comme un personnage burlesque.

Bref, M. MATTHIEU, avec sa manie trop raisonnable de s'en tenir aux faits, aux documents, et d'y toujours revenir, a vraiment bel à dire et bel à faire : M. VAN DEN CORPUT tient à son interprétation poétique et symbolique et il la soutient jusqu'au paradoxe.

(1) Voir d'autres exemples dans BOBY, *Vocab. des poissardes du pays wallon*, (Bull. de la Soc. liég. de littér. wall., 1^{re} sér., t. XI (1868) pp. 189 ss.).

N'ajoute-t-il pas, « entre parenthèses » *il est vrai, mais « quoi qu'en puisse penser l'honorable M. MATTHIEU »,* que, à son avis, « il ne serait nullement invraisemblable que Cervantès eut emprunté les prototypes des héros de son fameux roman, Don Quichotte et Sancho Pança, au Gille de Binche et à son fidèle serviteur le gros manant rustique qui l'accompagne? » Il faut savoir que le masque du Paysan est traditionnel à Binche, comme il l'est du reste en divers autres lieux, notamment à Malmédy (1) et surtout à Verviers et à Liège. Mais le Gille et son paysan, inspirateurs de Don Quichotte... N'y a-t-il pas là de quoi faire pâlir LÉO CLARETIE?

On conçoit que M. MATTHIEU, en présence de telles rêveries, n'ait pas cherché à avoir le dernier mot.

Il nous reste à dire que l'opinion de M. MATTHIEU sur l'origine relativement récente du Gille de Binche est partagée par un autre chercheur distingué, M. G. DECAMPS. Cet écrivain appartient par sa naissance au village de Carnières, dépendant du canton de Binche, et il y a passé sa jeunesse. Au reste M. DECAMPS avait déjà émis l'opinion dont M. MATTHIEU vient de démontrer le bien-fondé. Dans une notice sur le carnaval de Binche publiée en 1890, M. DECAMPS rappelait la prétention affirmant que les « Binchois ont célébré » le carnaval en imitant leurs aïeux du XVII^e siècle. Malheureusement, ajoutait-il, cette tradition, qui tend à s'accréditer de nos jours n'a aucune base sérieuse (2).

M. VAN DEN CORPUT n'est pas parvenu à lui en donner une.

..

Nous tenons à dire que si la conclusion de M. MATTHIEU nous avait tout de suite paru définitive pour ce qui concerne l'origine relativement récente du Gille, il nous semblait cependant que l'hypothèse émise à la suite de son argumentation pouvait n'être pas définitive.

Il ne nous paraissait pas suffisamment démontré que le Gille, malgré le Lion dont il s'orne, fût un souvenir direct de la Révolution brabançonne, malgré que l'air principal dit des Gilles, au témoignage autorisé de M. VAN DUYSE, doive dater de cette époque.

Pour convenir que le travestissement du Gille avait été au début un moyen de protestation populaire contre le régime de Joseph II, il fallait accorder une bien grande importance, à notre sens, au lion qui orne le costume du Gille. Pour mieux dire, il fallait admettre

(1) Voir *Wallonia*, le Carnaval de Malmédy, t. VII, p. 27.

(2) *Journal de Mons*, n° du 18 février 1890.

chez le peuple binchois une singulière pénétration du sens même des événements politiques. Au fait, pour le peuple, la Révolution brabançonne ne fut-elle pas plutôt une révolution religieuse qu'une révolution nationale, et le réveil du Lion Belgique fut-il ailleurs que dans l'esprit d'une élite et dans la lettre de quelques chansons ?

Peut-on dire qu'actuellement encore le peuple, à quelque parti qu'on le prenne, ait, dans son ensemble, une bien grande conscience de la portée des actes politiques auxquels il prend part en votant, ou même en manifestant dans la rue ? Si l'on examine d'un peu près la situation du peuple aux différentes époques et les traditions populaires on doit conclure qu'il n'a pas conservé le souvenir des faits historiques. Et cela s'explique et se corrobore à la fois par ce fait, que toute l'histoire jusqu'à la Révolution française et même après s'est passée sans lui et au-dessus de lui, j'entends sans sa participation réfléchie et spontanée. Aussi n'a-t-il pas connu les hommes célèbres, qui n'ont pénétré dans ce que nous appelons au sens propre les traditions, que rarement et toujours travestis. De plus, le peuple, qui n'a participé aux événements de l'histoire que contraint ou entraîné, n'a pu y voir assez clair pour en conserver vivant le souvenir exact. Plus on remonte dans le Moyen-Age, plus on s'écarte des rares centres de civilisations et plus cette ignorance de la population est générale et profonde.

Cet argument, au reste, se retournait bien plus contre la thèse de M. VAN DEN CORPUT. La distance qui aujourd'hui encore sépare le peuple illettré des autres classes de la population ne donne pas une idée de ce qu'elle fut à certains points de vue au Moyen-Age.

Les plaisirs de la noblesse, les tournois et les joutes ne sont point sortis du milieu où ils étaient nés. Pourquoi donc, en ce cas particulier, le peuple de Binche aurait-il songé à imiter ou à satiriser les fêtes princières de Marie de Hongrie ? Le peuple avait ses jeux à lui et si, dans le peuple lui-même, ceux d'autrefois sont passés aujourd'hui aux enfants, quels sont les jeux de nobles du Moyen-Age que l'on a retrouvés ou qu'on retrouve chez les « petites gens » ? Nous pensons qu'on dénombrerait facilement les exemples.

C'est donc partir d'une idée fautive à notre sens que de représenter le Gille comme souvenir satirique ou non de fêtes nobles ou de hidalgos plus ou moins empanachés.

Au surplus, le temps est bien passé où l'on considérait les usages populaires ou les légendes comme des sortes de symboles qu'une dialectique adroite suffit à interpréter. On ne peut plus utilement dire aujourd'hui, comme le fait M. VAN DEN CORPUT, que « dans toutes les périodes d'oppression ou de servage des nations ou

des individus, le sentiment populaire s'est toujours exprimé, en quelque sorte, par rébus ». Et il n'est plus guère permis de prôner « la recherche plus ou moins ingénieuse des allégories muettes qu'offrent certains usages » en présentant cette occupation agréable, en même temps que « l'explication rationnelle de certains détails se rattachant à des événements passés » — ce qui est tout le contraire — comme constituant « le charme attachant de la science des Folk-lores ».

Plus avisé nous paraît M. VAN DEN CORPUT quand, admettant qu'on ne peut faire remonter à trois siècles la célébration de ces réjouissances (le carnaval des Gilles) il concède qu'elles « ne se sont » établies sans doute que par étapes, et pour ainsi dire en tapinois, » assez longtemps peut-être après les fêtes auxquelles elles font » allusion ».

Mais alors, encore une fois, les Binchois auraient conservé plus ou moins secrètement, pendant un ou deux siècles sans désemparer, le souvenir de fêtes qui durèrent ce qu'elles purent ?

Nous devons dire cependant que la concession faite par M. VAN DEN CORPUT, quoique peu rassurante pour la solidité de sa propre thèse, n'en avait pas moins, à l'endroit de celle de M. MATTHIEU, à notre avis, une valeur d'objection.

Nous pensons que l'origine du Gille pouvait être indépendante de tout fait historique. Elle avait peut-être simplement tenu à la fantaisie de quelques joyeux drilles dont le travestissement longtemps discuté en réunion particulière, se révélant tout à coup dans une « sortie » sensationnelle, était de nature à séduire le public et à susciter l'imitation. Le lion qui orne le costume du Gille est bien en évidence, il est vrai, et il est vrai aussi que l'air du Gille a pour timbre le vocable du Lion Belgique. Mais nous avons constaté l'existence de l'air du Doudou parmi les airs traditionnels du « bran » de la fête dans certains villages de Hesbaye ; et l'air nivellois *Viv' Djean-Djean* est fort connu à Liège. Était-ce à dire qu'on connût le Doudou à Hermée et que nos faiseurs de *pasquêtes* révéraient le Jaquemart de Nivelles comme une gloire nationale ? Ces airs circulaient, on les avait employés un beau jour, et comme ils convenaient pour l'usage qu'on en voulait faire, on les avait gardés, voilà tout. Le lion des Gilles, qu'on n'aurait pu dès qu'on l'adoptait placer ailleurs dans ce costume pour le faire bien voir, pouvait être tout aussi bien le lion binchois ou le lion du Hainaut que le Lion belge. Je ne contestais point qu'il pût être celui-ci, mais je pensais qu'il ne serait intervenu que dans des cas particuliers, chez des individus déterminés, avant de se populariser

comme un excellent ornement. Bref, le costume, une fois entré en vogue, avec ou sans le lion, avait pu s'embellir et se compléter grâce à une naturelle émulation entre les « sociétés » de carnaval qui ont pu exister à Binche dans le passé comme elles existent à présent. Le besoin de s'amuser en bande ne date pas d'aujourd'hui.

En conclusion de ce beau raisonnement, il me paraissait donc que le seul défaut de la thèse de M. MATTHIEU gisait précisément en cette conjecture qui rapportait l'origine du Gille à une sorte de protestation burlesque du peuple binchois contre le régime de Joseph II.

Nous nous sommes permis de soumettre cette objection à M. MATTHIEU lui-même, et il a bien voulu nous répondre de telle sorte que toute hésitation doit, nous paraît-il, être abandonnée à l'endroit de sa dernière conjecture.

« Il se pourrait très bien, nous écrit M. MATTHIEU, que l'origine des Gilles eût pris quand même son origine à l'époque de la Révolution brabançonne, et même qu'elle se rattachât à cet événement historique, sans en être cependant une conséquence tout-à-fait directe. En effet, l'époque troublée de la fin du XVIII^e siècle fut marquée à Binche par des conflits qui s'élevèrent à diverses reprises entre le Prévôt représentant le souverain et les administrateurs de la ville. Qui sait si, par esprit d'opposition contre l'agent dévoué de Joseph II, le Prévôt, major de Stassart, dont on brisa les vitres en 1789, et en présence de la défense qu'il fit de jouer les airs patriotiques, le peuple n'aura pas cherché à tourner la prohibition aux jours de carnaval ? »

Il faut sans doute répondre affirmativement à cette question. Et la nouvelle observation de M. MATTHIEU apporte ainsi les dernières preuves en faveur de sa thèse. Elle a l'avantage d'expliquer en outre comment la popularité de l'air du « Lion Belgique » a pu se rattacher au carnaval de Binche et devenir « l'air des Gilles ». Elle justifie enfin la présence du lion dans le costume.

..

Il nous reste une dernière conclusion à tirer de cette discussion. La conjecture qu'étais de plume féconde et de style si agréable M. VAN DEN CORPUT a son histoire, en effet, et cette histoire est édifiante aussi.

M. MATTHIEU rappelle qu'« il y a plus de vingt-cinq ans un » journaliste, DELMÉE, dans l'*Economie* de Tournai, faisait re-
» monter l'institution des Gilles au séjour de la cour à Binche et

» racontait que les seigneurs venaient y faire le carnaval en costumes éclatants. L'article de DELMÉE plut et la *Société paléontologique et archéologique de Charleroi* lui fit l'honneur de le reproduire, sans commentaire, au t. VI de ses Documents et rapports. C'est là qu'un historien de mérite, feu TH. LEJEUNE, alla le reprendre et l'inséra dans l'*Histoire de la ville de Binche*. LEJEUNE, en effet, n'était nullement documenté sur cette question, et il lui sembla que l'insertion de la légende, écrite par DELMÉE dans les publications d'une société savante, lui avait donné une consécration scientifique. »

Cette histoire de la légende des Gilles est donc celle de la plupart des légendes dites « historiques ». Bien des historiens locaux, ne pouvant se résoudre au simple rôle d'annalistes, sont tombés dans l'excès de la compilation, et, pour être complets — peut-être aussi pour montrer à leurs concitoyens attendris qu'ils n'ignoraient rien de ce qui pouvait flatter l'amour-propre national — ils ont accueilli dans leurs livres des fantaisies plus ou moins intelligentes sur les origines des particularités locales, et elles ont pu paraître, dès lors, vues de loin, comme des interprétations dignes de remarque. Il est donc naturel, mais de plus en plus rare heureusement, que ces fantaisies ainsi revêtues d'un semblant d'autorité par quelque estimable historien, soient venues séduire de temps à autre un écrivain d'imagination qui, à force de raisonnements et d'érudition littéraire, prouve, comme par exemple l'a fait avec une réelle virtuosité M. VAN DEN CORPUT pour les Gilles, qu'un joli article de gazette constitue une page d'histoire... sans le savoir !

On peut juger par cet exemple, du crédit qu'il convient d'accorder aux plus belles légendes locales des origines.

O. COLSON.



NOTES ET ENQUÊTES

8. **Le latin et l'humour populaire.** — Un de vos lecteurs, mon père, me fait part d'un propos, resté populaire, où il lui semble, à bon droit suivant moi, trouver une suite à l'intéressant article de M. DEPRECHNEUX, ci-dessus p. 21. Etant du pays d'Houlogne où, il y a quarante ans, sévissait la fièvre de l'or des houillères, si l'on peut dire, et où chacun ne rêvait que « parts de fosses », il se souvient qu'un magister intéressé, c'est sûr, à ces entreprises industrielles, ne manquait pas, s'il rencontrait au long des Rogations quelque charroi de houille s'en retournant vers le Nord et la Flandre par la route de Bois-du-Luc, de s'écrier dans sa prière :

*Flamins ! Flamins !
Aminné tos vos gambons,
Raminé tos nos querbons !
Te rogamus Domine.*

A quoi, en vérité, on ne peut répondre, sans reproche, que pour féliciter le pieux homme qui forçait ainsi les expressions du rituel à attirer la faveur du Créateur sur une espèce de fruits de la terre à laquelle, il faut l'avouer, n'avait pas songé l'auteur de l'ordinaire prière de ces processions rogatoires : « *Petite, et accipientis; quærite, et invenietis.* » L. DELATRE.

9. **Sur le mot « cavaille ».** — Existe-t-il à la connaissance des « wallonistes » de Wallonia un mot qui ressemble, en d'autres cantons, au substantif *cavaille* ou au verbe infinitif *cavilli* (deuxième conjugaison), par lesquels les enfants de Fontaine-l'Évêque, et même tous les joueurs à la langue un peu libre, désignent le partenaire convaincu de forcer la chance au jeu, de tricher ?

Pour moi, je trouve à ces mots une si frappante ressemblance avec le *cavillatus* latin « supercherie, mauvais artifice », et avec *cavillation* français « mauvaise chicane », que je tiens, jusqu'à preuve du contraire, ces trois mots comme étant de la même famille. Quitte à faire dire que les petits enfants de mon village parlent latin dès leur première culotte, tout comme Michel de Montaigne ! L. DELATRE.



LE « CYCLE » DE JEAN DE NIVELLE

C'est le chien de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle : se dit d'un homme qui s'en va quand on veut le retenir.

LITVAK, *Dieffon*, au mot Chien.

I.

Les chansons de Jean de Nivelles (1).

1. Les anciens textes.

La mention la plus ancienne d'une chanson relative à Jean de Nivelles nous est fournie par une pièce de théâtre du commencement du XVI^e siècle, la Farce des deux Savetiers, publiée par les frères PARFAICT (2). Cette Farce célèbre débute par le couplet suivant :

Hay avant, Jehan de Nivelles.
Jehan de Nivelles a deux housseaux
Le Roy n'en a pas de si beaux ;
Mais il n'y a pas de semelle.
Hay avant, Jehan de Nivelles (3).

Ce couplet est indépendant du sujet de la pièce, placé dans la bouche d'un des deux savetiers, le Pauvre, à qui le Riche, survenant et l'ayant entendu, dit : « Voicy chose non pareille, Dequoy

(1) M. FL. VAN DUYSSE a bien voulu se charger de la partie musicale de ce chapitre. La bibliographie musicale lui appartient en propre et nous n'avons eu, comme on le verra bien, qu'à introduire dans notre travail les feuillets mêmes du manuscrit où il avait condensé les résultats de ses recherches.

(2) *Farce nouvelle tresbonne et fort ioyeuse des deux savetiers à troys personnages, c'est assavoir le pauvre, le riche, le juge.* — Publiée dans *Histoire du Théâtre françois* [par les frères PARFAICT] t. II (1735), p. 145 à 162.

(3) La métrique de ces vers indique que déjà à cette époque le mot *Jehan* se prononçait en une syllabe ; et que, de même qu'aujourd'hui en wallon, le *il* n'y a n'en faisait que deux. La particule *hay* est une exclamation exhortative. Ce sens ressort à toute évidence des contextes où ce mot figure et des mots auxquels il est souvent accouplé. Ici même on lit : *hay avant*. La reduplication trahit aussi, dans maint exemple, sa valeur exhortative. En wallon, où la particule s'est conservée dans le langage courant, elle a vraiment ce sens : *hay dans, corans-y vite !... Allons hay, vines chal !...*

J'ouys oncques (jamais) parler ; Car je voy mon voisin chanter Tou-tejour, et si (cependant) n'a que frire ». Le couplet n'est donc ici qu'un témoignage de bonne humeur.

Mais si on l'a choisi pour le placer de cette façon incidente au début d'une œuvre dramatique, c'est que la chanson était bien connue du public : un couplet peu connu eût risqué de retenir indûment l'attention des auditeurs. Les vaudevilles contemporains, dans les mêmes circonstances, fournissent également un couplet qui court les rues, et la scène est animée du coup, sans inconvénient. Au reste, le personnage vulgaire en la bouche de qui le couplet se trouve placé est lui-même un témoignage de la popularité de la chanson ; et la remarque en est déjà faite dans l'ouvrage qui a le premier publié cette pièce : « Cecy nous prouve, dit-il, l'ancienneté de cette Chan-son, connue avant le temps où cette Farce fut composée. » (1)

Or la Farce des deux Savetiers avait été imprimée en 1505 selon les uns, en 1530 selon BRUNET ; et cette édition passe pour être au moins la seconde, peut-être incorrecte (2).

Dans un article paru il y a quelques années (3) M. G. DESCAMPS, de Mons, signale une variante de cet ancien couplet, augmentée d'un fragment de couplet subséquent, et qu'on a retrouvée, dit-il, sur les couvertures d'un vieux compte de la seigneurie d'Enghien, datant de 1449 :

Ahay, c'hest Jehan de Nivelle.
Jehan de Nivelle a deux houssiaux,
Nos duc n'en a mie de si biaux.
Ains il n'ont mie de semelle
Ahay, c'hest Jehan de Nivelle
..... pas de cervelle.

L'auteur de cette publication a bien voulu nous dire que le livre de comptes de la seigneurie et baillage d'Enghien, dont il s'agit, est bien connu de divers chercheurs ; il s'est trouvé à leur disposition dans les archives de la maison d'Arremberg, conservées dans une salle au-dessus de la chapelle castrale d'Enghien, jusqu'en 1880, date à laquelle, par suite de circonstances dont le détail est peu intéressant, ce dépôt a été réservé. La copie du couplet ci-dessus a été faite et remise à M. DESCAMPS par un ecclésiastique encore vivant, sagace fureteur en son temps, qui fit des recherches dans ces archives sur les villages de la terre d'Enghien.

(1) PARFAICT, *loc. cit.*, p. 145, note.

(2) BRUNET, *Manuel du libraire*, 4^e éd., t. II, p. 252 (5^e éd., t. II, p. 1181, cit. DINAUX, *Trouv. brab.* BRUX. 1863, p. 555).

(3) *Journal de Mons illustré*, n° du 22 déc. 1895.

S'il est vrai que, vu l'état du renseignement, on ne peut affirmer que ce texte soit vraiment contemporain du compte, le document n'en constitue pas moins une preuve de l'étendue de la popularité du couplet, preuve caractéristique en ce sens que le texte a subi une adaptation au parler local (1).

Un autre texte de la chanson, plus étendu cette fois, est fourni par WECKERLIN (2) d'après un ouvrage du siècle suivant, intitulé *Chansons folastres et prologues tant superflifiques que drolatiques des comédiens françois, revues et augmentées de nouveau* par le sieur ESTIENNE DE BELLONE, *Tourangeau*, Rouen, 1612. Notre auteur retrouva le même texte accompagné de la musique, dans un volume paru à Caen en 1615, intitulé *Recueil des plus beaux airs accompagnés de chansons à dancier, Ballets, chansons folâtres et Bacchanales, autrement dits vaudevire, etc.*

Voici le texte de WECKERLIN avec la mélodie. De l'avis de M. VAN DUYSE, cette dernière n'est pas antérieure au XVI^e siècle et paraît plutôt de la seconde moitié de ce siècle que de la première. Il ne serait pas impossible qu'elle fût empruntée à quelque danse, telle que la « Courante ».

Jean de Ni - velle a trois en - fants, Jean de Ni -
velle a trois en - fants, Dont il y en a deux mar -
chands, Dont il y en a deux mar - chands. L'autre es -
ou - re la vais - sel - le, Hay a - vant, Jean de Ni -
vel - le, Hay, Hay, Hay à - vant, Jean de Ni -
velle est un ga - lant.

(1) Le *iaux* = *eaux* est bien hennuyer (sous-dialecte picard). Le *nos* (duc d'Arremberg !) pour *no* « notre » est encore actuellement orthographié couramment avec l'*r* dans cette région, sous l'influence de la fautive analogie du français « nos ».

(2) *Bulletin de la Soc. des Compositeurs de musique*. Paris, 6^e année (1868) 8^e livr., p. 111 à 118.

- | | |
|--|---|
| 1. Jean de Nivelle a trois enfans (<i>bis</i>)
Dont il y en a deux marchands (<i>bis</i>)
L'autre escure la vaisselle :
Hay avant, Jean de Nivelle,
Hay hay hay avant,
Jean de Nivelle est un galant. | Hay avant, Jean de Nivelle,
Hay hay hay avant,
Jean de Nivelle est un galant. |
| 2. Jean de Nivelle a trois chevaux
Deux sont par monts et par vaux
Et l'autre n'a point de celle (<i>sic</i>) :
Hay avant, Jean de Nivelle,
Hay hay hay avant,
Jean de Nivelle est un galant. | 4. Jean de Nivelle a trois gros chats
L'un prend souris, l'autre rats
L'autre mange la chandelle :
Hay avant, Jean de Nivelle,
Hay hay hay avant,
Jean de Nivelle est un galant. |
| 3. Jean de Nivelle a trois beaux chiens
Dont il y en a deux vaut-riens
L'autre fuit quand on l'appelle : | 5. Jean de Nivelle a un valet
S'il n'est pas beau, il n'est pas laid.
Il accoste une pucelle :
Hay avant, Jean de Nivelle,
Hay hay hay avant,
Jean de Nivelle est triomphant. |

Cette chanson nous présente Jean de Nivelle sous le même jour que le couplet de la Farce des deux Savetiers. Le fameux chien aide ici à compléter la figure, et le dernier couplet jette le ridicule même sur le domestique en signalant chez lui une prétention peu en rapport avec l'idée qu'on se faisait à cette époque des gens de service, gens de peu dont quelque maritorne était seule digne de mériter les grossières privautés. Et si ce couplet, qui peut sembler ambigu, se rapporte au héros lui-même, il est, dans un autre sens, une satire encore, puisqu'à tous les points de vue celui-ci est précédemment décrit sous des dehors grotesques : ce trait est alors le dernier coup porté à sa dignité. Car est-ce le fait d'un « galant » tel que Jean de Nivelle de s'adresser à une pucelle ?

On doit remarquer encore que le chien du proverbe célèbre, cité au 3^e couplet de la chanson, est bien un chien, malgré tout ce qu'on a bien pu écrire de contraire pour expliquer ce dicton. Et qu'ici le chien n'est qu'un des attributs du personnage, lequel, dans la chanson, a en réalité trois chiens qui ne valent guère mieux l'un que l'autre.

La chanson de Jean de Nivelle a joui durant des siècles d'une popularité immense. Cette popularité s'atteste précisément par les modifications que le texte a subies à travers les âges ainsi que par les pastiches et imitations dont cette chanson a été l'objet et que nous signalerons dans la suite.

On peut juger par le caractère déluré de la musique, par la simplicité des paroles, par la drôlerie assez vulgaire du type, que la valeur de la chanson a dû être tout particulièrement prisée dans le

peuple. Selon toute probabilité, c'est donc ici une chanson des rues, qu'on chantonnait, qu'on sifflottait — et ce caractère est encore marqué par le fait que l'air convient à la marche.

M. le D^r JACOB ULRICH, professeur de langues romanes à l'Université de Zurich, dans son excellent recueil *Französische Volkslieder* (Leipzig, 1899) reproduisant, p. 141, ces couplets d'après ROLLAND⁽¹⁾, fait donc erreur, comme le remarque notre collaborateur M. VAN DUYSE, quand il classe (p. 175) la chanson parmi les chansons d'enfants au même titre que les chansons de La Palisse et d'autres. « Jean de Nivelle », comme « Cadet-Rousselle » et « La Palisse », peuvent être « tombés en enfance », mais ils n'étaient certainement pas, à l'origine, des chansons d'enfants.

2. Les couplets des XVII^e et XVIII^e siècles.

La tendance à chansonner Jean de Nivelle donna lieu, au XVII^e et au XVIII^e siècles, à toute une classe de chansons. NISARD, faisant allusion à cette tendance, rattache toutes ces productions à la chanson ancienne dont nous venons de parler. « Les Jean de Nivelle, dit-il, chanson d'abord, puis refrain, redevinrent chanson et titre de chanson »⁽²⁾. Il ne reste cependant, dans les couplets que nous allons citer, de la chanson primitive, que le nom du héros. Ce nom n'a-t-il pas pu être antérieur à toute chanson ? Nous reviendrons sur ce point. Quoi qu'il en soit la chanson comme le proverbe ont certainement étendu et augmenté, s'ils ne l'ont créée, la popularité du nom de Jean de Nivelle.

Au commencement du XVIII^e siècle, BALLARD publie, dans sa *Clef des chansonniers ou recueil des vaudevilles depuis cent ans et plus* (Paris 1717, t. I, p. 140), avec l'inscription : « L'air qu'en di-tu Jean de Nivelle, etc. » la chanson suivante que nous signale M. VAN DUYSE :

Quel-qu'un a dit à ma bel-le, Que j'es-tois une in-fi-

del-le, Je ne le suis pas pour-tant On m'en

(1) EUG. ROLLAND, *Recueil de chansons populaires*, t. IV, Paris, 1887, p. 55 et 56.

(2) NISARD, *Des chansons populaires*, Paris, 1867, t. I, p. 348.



- | | |
|---|---|
| 1. Quelqu'un a dit à ma belle
Que j'étois une (<i>sic</i>) infidèle
Je ne le suis pas pourtant
On m'en a dit autant d'elle :
Qu'en di-tu, Jean de Nivelles ?
Pour moy, je n'en sçais pas tant. | 2. Bon homme aux yeux de ratine,
Vous avez l'âme bien fine
D'allumer un si beau feu.
Quand la force naturelle
Manque à un Jean de Nivelles,
L'artifice fait son jeu. |
|---|---|

C'est certainement là, comme le remarque notre collaborateur, un des *Jean de Nivelles* dont parle NISARD. La chanson nouvelle n'a conservé de l'ancienne que le nom ; la coupe a été modifiée et avec elle la mélodie. C'est évidemment sur celle-ci, dit M. VAN DUYSE, que se disait en 1648 une autre chanson dirigée contre le cardinal de Richelieu, et portant le timbre : « Jean de Nivelles (*) » :

- | | |
|--|--|
| 1. Le cardinal, ce bon prêtre,
De valet devenu maître
Range tout sous son bâton ;
Il tient Louis en tutelle ;
Qu'en dis-tu, Jean de Nivelles ?
Il rendra compte à Gaston. | 2. Il court un bruit par la ville
Que monsieur de Longueville (2),
Est petit et sans cheveux ;
Il veut caresser les belles ;
Qu'en dis-tu, Jean de Nivelles ?
N'est-il pas bien dangereux ? |
|--|--|

C'est bien certainement aussi sur le même air que l'on chanta le *Jean de Nivelles* rapporté par NISARD, d'après TALLEMANT (3) et qui courut lorsque Marie de Bretagne, la fameuse duchesse de Montbazou, épousa Hercule de Rohan, duc de Montbazou :

Un gros homme en son village
S'est mis dans le cocuage ;
C'est le duc de Montbazou.
Il crut prendre une pucelle ;
Qu'en dis-tu, Jean de Nivelles ?
Tout le monde dit que non.

(1) La notation originale, que M. VAN DUYSE corrige d'après les variantes de la mélodie ci-après indiquées, porte :



- (2) Elle est reproduite à la page 24 du chansonnier anonyme *Le Siècle de Louis XIV*, Paris, 1857.
(3) Le duc de Longueville, mari de la célèbre duchesse de Longueville, qui joua un si grand rôle dans la Fronde.
(4) NISARD, *loc. cit.*

Cette question « Qu'en dis-tu Jean de Nivelles ? » paraît être un dicton. On lui donne ici une réponse qui la rattache au sujet principal, mais ces couplets sont évidemment d'origine aristocratique et de popularité plutôt bourgeoise, si l'on peut ainsi s'exprimer.

La question rappelle invinciblement le « Va-t'en voir s'ils viennent, Jean » qui semble être une simple variante de notre formule et qui paraît bien antérieure à la chanson célèbre où elle figure comme titre. M. VAN DUYSE nous écrit à ce sujet : « La mélodie va-t'en voir... » figurant *Clef du caveau* n° 282, reproduit une chanson de *Renaud d'Ast* (voir *Clef du caveau*, 4^e éd., I, p. 73) opéra de DALAYRAC représenté en 1787, lequel s'est servi de l'air populaire mais en guise de refrain et n'en a pris qu'une partie. La chanson populaire « On dit qu'il arrive ici... » par laquelle la formule « Va-t'en voir... » est surtout connue est de DE LA MOTTE (sans aucun doute : Antoine Houdart, 1672-1731). Le timbre « Va-t'en voir s'ils viennent » figure déjà dans *Le Monde renversé*, pièce en un acte représentée à la foire Saint-Laurent, en l'année 1718 (œuvres de LESAGE et PRÉVOST, *Théâtre de la Foire*, t. II, p. 33 ; la mélodie est aux annexes sous le n° 54). Il est certain que ce timbre était déjà ancien puisque DE LA MOTTE l'indique comme connu. Le timbre peut parfaitement dater de la seconde moitié du XVI^e siècle ; le caractère de l'air contribue à le reporter à cette époque. »

Le « Va-t'en voir... » et le « Qu'en dis-tu... » paraissent le même rappel d'un personnage dont le caractère indéterminé et banal fait la drôlerie du trait. Pour ce qui concerne la seconde formule, cette drôlerie se complique d'une invocation directe à l'autorité fallacieuse du personnage banalement ridicule. Le rappel ironique de ces autorités comiques est familier aux dictons ; le Français actuel a le « comme dit c't autre » qui est bien le type général de cette espèce de surcharges du langage trivial.

La chanson de *Jean de Nivelles* étant selon toute apparence d'origine française, il n'est pas étonnant que WECKERLIN ne l'ait trouvée ni dans le *Choix de chansons et poésies wallonnes* du pays de Liège recueillies par BAILLEUX et DEJARDIN (1), ni parmi les *Chansons populaires des flamands de France* de EDM. DE COUSSE-

(1) Liège 1844.

MAKER (1), ni enfin parmi les *Chants historiques de la Flandre* (2) publiés par EUG. DE BAECKER. Mais il n'y a pas lieu d'inférer de ce fait que notre chanson n'ait pas été connue, du moins pour la musique, en pays flamand.

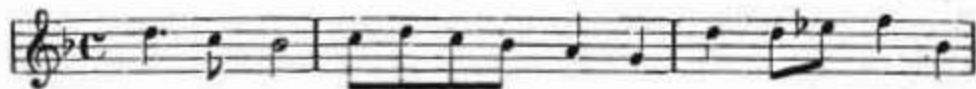
Notre collaborateur M. VAN DUYSSE s'est livré sur ce point à des recherches approfondies dont il rend compte en ces termes.

« Dans un recueil de 1635 (3) la chanson de Jean de Nivelles sert de timbre à des couplets profanes intitulés : « Wat vreucht kan meerder wesen ? »

» À son tour le recueil intitulé *Het Brabantts nachtegaelken*, chansonnier profane paru à Bruxelles en 1656, mentionne le même timbre pour la chanson : « Sint dat ghy mijn gedachten ». Le timbre « Ian » (dénomination flamande de Jean) de Nivelles, accompagné d'autres timbres, au choix du chanteur, figure à deux reprises, dans le recueil de chansons pieuses : *Den boeck der gheestelijke sanghen*, paru à Gand en 1674 (4). On le trouve, également à deux reprises, une première fois accompagné d'un autre timbre, la seconde fois isolé, dans le chansonnier pieux *Evangettsche teuwerck*, publié à Anvers en 1682. Le timbre isolé est accompagné d'une mélodie qui n'est autre qu'une variante de l'air ci-dessus de *La clef des chansonniers* de BALLARD (1717), portant le timbre *Jean de Nivelles*. La même mélodie se retrouve dans un petit recueil manuscrit d'airs de Carillon conservé aux archives communales de Gand et qui nous paraît dater de la première moitié du XVII^e siècle.

» La Hollande a eu ses *Jean de Nivelles*.

» Une collection publiée à Amsterdam au commencement du XVIII^e siècle et composée d'un millier d'airs (5), comprend sous le n^o 923 une mélodie, sans texte, arrangée pour le violon et la flûte, mais complètement distincte des précédentes :



(1) Gand 1856. Ce recueil ne comprend que des chansons flamandes recueillies en grande partie par la tradition orale, dans la Flandre française, le pays essentiellement flamand, qui nous a été ravi par les conquêtes de Louis XIV et où la langue flamande est aujourd'hui encore parlée par deux cent mille habitants. — Note de M. VAN DUYSSE.

(2) Lille 1855.

(3) MS. n^o 19544 de la Bibl. royale de Bruxelles.

(4) T. I, p. 18, t. II, p. 6. La première partie de cet ouvrage, publiée à Anvers en 1631, contient les mélodies des chansons, mais non pas le timbre « Ian de Nivelles », ni la mélodie ancienne publiée par WECKERLIN.

(5) *Oude en nieuwe Hollandsche boerentietes en contredanssen*, Amst. s. d.



« Enfin, le D^r J.-P.-N. LAND a publié parmi les airs par lui extraits d'un livre de luth du commencement du XVII^e siècle (1), une mélodie, sans texte, intitulée « Almande Nivelles ». Cette mélodie qui, comme la plupart des arrangements, a plus ou moins perdu sa forme primitive, n'a aucune analogie avec les mélodies reproduites ci-dessus. L'auteur de la publication indiquée fait suivre cet air d'une note que nous traduisons en ces termes : « Le comte Philippe de Horne, exécuté en 1568 en même temps que Lamoral d'Egmont, était de la famille des Monmorency et seigneur de Nivelles depuis la mort de son père, survenue en 1530 ».

« C'est la simple constatation d'un fait et le D^r LAND n'a certainement pas entendu tirer de là une induction quelconque quant à l'origine de l'air par lui publié. »

3. Cadet-Rousselle et ses dérivés.

Au XVIII^e siècle, l'ancienne chanson de Jean de Nivelles donne naissance à celle de Cadet-Rousselle. Les vers reçoivent une coupe nouvelle (au moins en ce qui est du refrain) ainsi qu'une mélodie plus moderne. Sous cette forme, la chanson devient encore le modèle d'imitations et d'adaptations. Cadet-Rousselle a une telle popularité qu'il entre même au théâtre (2).

Qui est l'auteur de cet air ? Personne ne le sait. Et d'autre part d'où vient ce nom de Cadet-Rousselle qui a servi de parrain à la

(1) *Het luitboek van Thysius*, Amst. 1889, n^o 313.

(2) Pour Cadet au théâtre, voir l'article « Cadet Rousselle », de M. A. POUSSIN dans la *Grande Encyclopédie*, t. 8, p. 695. Jean de Nivelles, de son côté, a prêté son nom à plusieurs pièces, dont la dernière en date est un opéra joué en 1880, *Jean de Nivelles*, paroles de GONDINET et PH. GUILLE, musique de LÉO DELIBES.

chanson? C'est ce qu'on ne sait pas davantage (1) et ce qui reste mystérieux. On peut simplement remarquer que le mot de Cadet fut souvent un surnom et finit, comme beaucoup de prénoms, par prendre un sens péjoratif, dont l'ajoute « Rousselle » a pu accentuer l'idée, les cheveux roux ayant été de tous temps en méséstime, comme le prouve déjà la perruque de Jocrisse.

La chanson de Cadet-Rousselle est encore parfaitement connue. Nous la reproduisons cependant tout entière, le texte devant être invoqué par la suite (2).

Ca - det Rous - selle a trois mai - sons, Qui n'ont ni
 pou - tres ni che - vrons C'est pour lo - ger les hi - ron -
 del - les, Que di - rez - vous d'Ca - det Rous - sel - le; Ah!
 ah! ah! mais vrai - ment, Ca - det Rous - selle est bon en - fant.

1.

Cadet-Rousselle a trois maisons, (bis)
 Qui n'ont ni poutres ni chevrons; (bis)
 C'est pour loger les hirondelles
 Que direz-vous d' Cadet-Rousselle?
 Ah! ah! ah! mais vraiment,
 Cadet-Rousselle est bon enfant.

2.

Cadet-Rousselle a trois habits,
 Deux jaunes, l'autre en papier gris;
 Il met celui-ci quand il gèle,
 Ou quand il pleut et quand il grêle.
 Ah! ah! ah!...

3.

Cadet-Rousselle a trois chapeaux,
 Les deux ronds ne sont pas très beaux,
 Et le troisième est à deux cornes:
 De sa tête il a pris la forme.
 Ah! ah! ah!...

4.

Cadet-Rousselle a trois beaux yeux;
 L'un r'garde à Caen, l'autre à Bayeux;
 Comme il n'a pas la vu' bien nette,
 Le troisième, c'est sa lorgnette.
 Ah! ah! ah!...

(1) On a voulu à tort retrouver le personnage dans un mendiant connu à Douai sous le nom de Cadet Roussel, dont le portrait signé CHARLES DROPSY figure au musée de cette ville. Le vrai nom de ce malheureux était Guy Rousselle (prononcez Rousselle). Après avoir habité successivement Lille, Cambrai et Douai, il mourut en cette dernière ville en 1820 ou 1821. L'histoire de Guy Rousselle a fait l'objet d'un article de la *Revue hebdomadaire*, n° du 2 décembre 1899, d'où il résulte que la ressemblance du nom est une simple coïncidence.

(2) Nous le donnons d'après LABOUSSE, *Grand Dictionn.*, au mot « Cadet-Rousselle » t. 3, p. 46. La série des couplets a été plusieurs fois publiée avec des additions. Mais celles-ci n'ajoutent rien à l'intérêt du texte.

5.

Cadet-Rousselle a trois souliers,
 Il en met deux dans ses deux pieds;
 Le troisièm' n'a pas de semelle;
 Il s'en sert pour chausser sa belle.
 Ah! ah! ah!...

6.

Cadet-Rousselle a trois cheveux;
 Deux pour les fac's, un pour la queue;
 Et quand il va voir sa maîtresse,
 Il les met tous les trois en tresse.
 Ah! ah! ah!...

7.

Cadet-Rousselle a trois garçons;
 L'un est voleur, l'autre est fripon;
 Le troisième est un peu ficelle;
 Il ressemble à Cadet-Rousselle.
 Ah! ah! ah!...

8.

Cadet-Rousselle a trois gros chiens,
 L'un court au lièvr', l'autre au lapin,
 L'troisièm' s'enfuit quand on l'appelle
 Comm' le chien de Jean de Nivelles.
 Ah! ah! ah! mais vraiment,
 Cadet-Rousselle est bon enfant.

9.

Cadet-Rousselle a trois beaux chats,
 Qui n'attrapent jamais les rats;
 Le troisièm' n'a pas de pruneau,
 Il monte au grenier sans chandelle.
 Ah! ah! ah!...

10.

Cadet-Rousselle a marié
 Ses trois filles dans trois quartiers;
 Les deux premières ne sont pas belles,
 La troisième n'a pas de cervelle.
 Ah! ah! ah!...

11.

Cadet-Rousselle a trois deniers,
 C'est pour payer ses créanciers;
 Quand il a montré ses ressources,
 Il les resserre dans sa bourse.
 Ah! ah! ah!...

12.

Cadet-Roussell' ne mourra pas,
 Car, avant de sauter le pas,
 On dit qu'il apprend l'orthographe
 Pour fair' lui-mém' son épitaphe.
 Ah! ah! ah! mais vraiment,
 Cadet-Rousselle est bon enfant.

Il existe de la seconde partie de cet air une variante que M. VAN DUYSE note de mémoire, pour l'avoir entendue dans sa jeunesse :

C'est pour lo - ger les hi - ron - del - les etc.

D'autre part, dans une chanson de marche, bien connue dans nos régiments de ligne, notamment à Liège, qu'on pourrait intituler « la Cantinière et ses Galants » et dont l'air n'est autre que celui de Cadet-Rousselle, on trouve cette finale :

Gauch'. droite, sabre au cô - té, La can - ti - nière

La simple lecture de ces couplets prouve que la chanson de Cadet-Rousselle n'est qu'une amplification de son prototype. On a voulu